

# BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

« Conforme à l'arrêté du 10 Janvier 2017 pris en application de l'article L.112-1 du code de la consommation »

Résidence « Mathilde » - 67 Bis, rue Alexis de Villeneuve 97400 SAINT-DENIS

Tél.: 0262.94.85.95 – Fax: 0262.21.56.08 Email: hadimmo@wanadoo.fr

#### **HONORAIRES VENTE**

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat, confiés par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du Bien	Honoraires (T.T.C.)
De 0 à 50 000 €	Mini 3 000 € 11%
De 50 001 € à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7,50 %
De 200 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 300 000 €	6,50 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 500 000 €	5 %
A partir de 500 001 €	4,50 %

#### **GESTION**

0_0.1_0.1	
Sur le total du loyer encaissé (A la charge du Propriétaire)	7,59 % T.T.C.
Frais déclaration revenus fonciers	42,31 € T.T.C.

ASSURANCE LOYERS IMPAYES: FACULTATIVE

### **HONORAIRES LOCATION**

Suivant l'article de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 :

« Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée par voie règlementaire et révisablechaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 rendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier ».

## HONORAIRES T.T.C. A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Bail Commercial		Bail Pro	Bail Professionnel	
Honoraires	2 mois de loyer	Honoraires	1 mois de loyer	
Frais d'Actes	150 €	Frais d'Actes	150 €	

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bai	il 8 € / m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	3 € / m²

### HONORAIRES T.T.C. A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution de dossier, rédaction du bail,	1 mais de layer
de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	i mois de loyer

## **HONORAIRES SAISONNIER**

Type de bien	Durée de Gestion	<b>Tarifs</b> (% des loyers encaissés TTC)
Villa Ouest	A l'année	23 %
	De 3 mois à 9 mois	25 %
Appartament Quest	A l'année	24 %
Appartement Ouest	De 3 mois à 11 mois	25 %
Villa Nord / Sud	A l'année	24 %
	De 3 mois à 9 mois	25 %
Appartement Nord / Sud	A l'année	25 %
	De 3 mois à 11 mois	25 %
Frais de dossier à la charge du locataire		15,00 €